

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 2026-7

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	13
- Excusés :	2
- Procuration :	1
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Date convocation :	18/05/2026
Date d'affichage :	18/05/2026

Le vingt-sept mai deux mil vingt-six, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à CORMATIN – bureau de l'EPAGE au 1, rue de la mairie, sous la présidence de M. Jacques CHORIER.

Etaient présents : Jean-François FARENC, Jean-Marc BERTRAND, François BONNETAIN, Jean-François DEMONGEOT, Jean-Luc AUBOEUF, Vincent MAYEL, Thierry PARRET, Jean-François BORDET, Jean-Michel COGNARD, Christian PROTET, Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN, Jean-Michel MOREY

Procurations : Patrick THEVENIAUX à Christian PROTET

Etaient excusés : Patrick THEVENIAUX, Pascal GUENARD

A été nommé **Secrétaire de séance :** Jean-Michel COGNARD

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 071-200095990-20260527-DE_2026_7-DE



OBJET : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'article L5711-1 du CGCT relatif aux règles régissant les syndicats mixtes fermés,

Vu les articles L5211-2 et L5211-10 du CGCT relatif aux règles applicables au Président et aux membres du bureau des organes délibérants,

Vu la délibération du 27 mai 2026 relative à l'élection du Président de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne,

Vu la délibération du 27 mai 2026 fixant le nombre de membres siégeant au bureau de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne.

ELECTION DU PREMIER AUTRE MEMBRE DU BUREAU

M. pascal GUENARD fait acte de candidature.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué a voté à bulletin secret. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Pascal GUENARD : 14 voix

M. Pascal GUENARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier autre membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

M. Jacques CHORIER propose la candidature de M. Jean-Michel MOREY.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué a voté à bulletin secret. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Jean-Michel MOREY : 14 voix

M. Jean-Michel MOREY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième autre membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

M. Jacques CHORIER propose la candidature de M. Patrick THEVENIAUX.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué a voté à bulletin secret. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Patrick THEVENIAUX : 14 voix

M. Patrick THEVENIAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième autre membre du bureau et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

et publication du :

Le Président,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Jacques CHORIER

Le secrétaire,
M. Jean-Michel COGNARD

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 071-200095990-20260527-DE_2026_7-DE

S²LO

LEPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE